

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE HAUT-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

RÈGLEMENT NUMÉRO 442-2017
ABROGEANT LE RÈGLEMENT 430-2016
RELATIVEMENT À UN PROGRAMME DE
REVITALISATION À L'ÉGARD DE
CERTAINS SECTEURS DE LA
MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'abroger le règlement 430-2016, celui-ci n'étant plus nécessaire;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à la séance ordinaire du conseil le 6 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN PAQUIN
APPUYÉ PAR : M. GÉRARD BOUTHOT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE DÉCRÉTER CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Que le règlement numéro 430-2016 soit abrogé.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Venise-en-Québec ce 3 avril 2017

ANDRÉ SUPRENANT
Maire-Suppléant

DIANE BÉGIN
Directrice-générale et secrétaire-trésorière